



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il est nécessaire de payer à Monsieur CHAILLOUX Sébastien 10 heures supplémentaires au mois de septembre 2021 à titre exceptionnel.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,
Le 12 octobre 2021

Le Maire,
Gérard LIOT

